

Le 7 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 7 janvier 2020, de 20 h 00 à 20 h 40 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

001-2020

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
11. Présentation et dépôt du projet de règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
12. Soumission ouvrier municipal
13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

002-2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

003-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 87 304,21 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que la rencontre de décembre s'est tenue à Rivière-Ouelle lors de laquelle tous les pompiers étaient invités avec leurs conjoints (tes) comme il se fait chaque année. Une ceinture avec l'effigie de la Régie a été remise à chaque pompier et membre du C-A.

Une nouvelle secrétaire est entrée en poste au cours du mois de décembre et selon les commentaires reçus du président tout va bien.

9. Rapport d'organismes

Lynda Lizotte conseillère mentionne que l'Association sportive a tenu son assemblée générale lors de laquelle certains membres ont quitté et d'autres se sont joints afin de combler les postes vacants, et ce toujours sous la présidence de Mme Marie-Hélène Dumais.

Pour ce qui est des activités pour l'année 2020, il y aura le Festi-Hockey qui se tiendra les 31 janvier, 1^{er} et 2 février, une soirée festive le 6 mars en collaboration avec le Centre de Plein-Air, le 23 juin les festivités de la Saint-Jean et une activité pour l'Halloween qui reste à confirmer.

Les Fermières ont tenu un souper de Noël qui fut très apprécié.

Manon Bélanger conseillère informe les membres du conseil que le Comité de développement a tenu une rencontre lors de laquelle un bilan positif a été remis relativement aux activités du Noël au Cœur du Kamouraska.

Le Comité de la Chapelle a remis son bilan qui s'avère être positif et a discuté de ses offres potentielles pour 2020.

Étienne Brodeur conseiller mentionne que pour le Symposium de peinture du Kamouraska, Mme Mireille D. Bérubé a remis sa démission. Il est la seule personne qui représente Saint-Denis au sein du C-A du Symposium. Le 18 février se tiendra un C-A lors duquel il aimerait qu'une autre personne de Saint-Denis se présente et s'implique auprès de ce Comité.

10. Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020.

11. Présentation et dépôt du projet de règlement # 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

M Dany Chénard conseiller, présente et dépose le projet de règlement numéro 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020. Ledit règlement définit les différents taux de taxation à l'égard de fourniture de biens et des services aux citoyens.

12. Soumission ouvrier municipal pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité doit continuer d'entretenir ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que Ferme Pierre Garon a fait une offre à la Municipalité pour les travaux d'ouvrier municipal;

EN CONSÉQUENCE,
005-2020

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon pour effectuer les travaux d'ouvrier municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 000 \$ avant taxes.

Que M. Jean Dallaire, maire, et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente avec M. Garon (Ferme Pierre Garon).

Dans une situation de non-renouvellement du contrat de voirie, une période de trois mois d'avis devra être observée par l'une ou l'autre des parties concernées.

13. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village

CONSIDÉRANT que la pancarte à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

CONSIDÉRANT que l'éclairage provient de la propriété de M. Guy Dubé;

006-2020

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé afin de défrayer les coûts d'électricité de la lumière installée sous la pancarte "Saint-Denis-De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2019.

14. Correspondance

14.1 Ministère des Transports

Demande de réparation de plancher en bois du pont dans le Rang de la Haute-Ville – Cours d'eau Chamberland.

14.2 MRC de Kamouraska

Demande d'aide financière à la MRC de Kamouraska dans le cadre du renouvellement du plan de développement de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité;

CONSIDÉRANT qu'il revient au maire et ses conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement;

CONSIDÉRANT que le plan de développement est un outil de réflexion pour le conseil municipal et le comité de développement;

CONSIDÉRANT	que le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développements structurants;
CONSIDÉRANT	que le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté;
CONSIDÉRANT	que le plan de développement actuel se terminait en 2020;
CONSIDÉRANT	que le Fonds de développement des territoires propose une enveloppe de 2 000 \$ aidant les municipalités à mettre à jour leur plan de développement;
EN CONSÉQUENCE, 007-2020	<p>Il est proposé par Mme Manon Bélanger</p> <p>Et résolu à l'unanimité de membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande par la présente résolution au Fonds de développement des territoires de lui accorder le montant prévu à l'élaboration du nouveau plan de développement.</p> <p><i>Redevances parcs éoliens 2019</i> La municipalité a reçu un 4^e versement relatif aux redevances des parcs éoliens pour l'année 2019 au montant de 5 071 \$</p> <p>14.3 Services Kam-Aide inc. I Remerciements à la Municipalité pour le don dédié à l'achat d'une chambre de réfrigération.</p> <p>14.4 Citoyens de Saint-Denis Demande pour amélioration à la bibliothèque, en ce qui concerne le retour des livres.</p>
008-2020	<p>Il est proposé par M. Dany Chénard Et résolu à l'unanimité des membres présents de;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre un accusé réception au signataire de la demande; - Transmettre copie de la lettre au Comité de la Bibliothèque pour examen et d'aviser la municipalité de leur position dans ce dossier. <p>14.5 Collège de Sainte-Anne-De-La Pocatière <i>Demande de don pour la remise de prix de fin d'année</i> qu'à chaque année le Collège souligne et récompense les succès de ses élèves lors d'une cérémonie qui se tiendra le 4 juin prochain;</p>
CONSIDÉRANT	qu'à chaque année le Collège souligne et récompense les succès de ses élèves lors d'une cérémonie qui se tiendra le 4 juin prochain;
CONSIDÉRANT	que lors de cette occasion, les organisateurs veulent souligner non seulement le succès scolaire, mais aussi le travail constant, la bonne conduite, la participation à des activités spécifiques et le sens des responsabilités des élèves;
CONSIDÉRANT	que des élèves de Saint-Denis fréquentent le Collège;
EN CONSÉQUENCE, 009-2020	<p>Il est proposé par M. Étienne Brodeur</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don au Collège-De-Sainte-Anne-De-La-Pocatière d'un montant de 50 \$.</p> <p>14.6 Symposium de peinture du Kamouraska</p>
CONSIDÉRANT	que le Symposium de peinture du Kamouraska se tiendra du 16 au 19 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que les artistes seront localisés dans les trois salles municipales, soit à Kamouraska, Saint-Germain et Saint-Denis;

CONSIDÉRANT que le tarif pour la location de la salle, selon de conditions établies en 2012 est de 50 \$ par jour pour un maximum de 200 \$;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent aux municipalités de rendre les salles disponibles du 15 au 20 juillet 2020 afin de permettre de monter et démonter les salles;

EN CONSÉQUENCE,
010-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de louer la salle du Complexe municipal du 15 au 20 juillet 2020 pour un montant total de 200 \$.

14.7 Équipe de Hockey Saint-Denis

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens ont formé une équipe de hockey afin de participer au tournoi dans le cadre du *Festi-Hockey* qui se tiendra à la fin du mois de janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'équipe souhaite représenter la Municipalité lors de ce tournoi et désire ainsi que la Municipalité paie leur frais d'inscription pour un montant de 180 \$;

EN CONSÉQUENCE,
011-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de commanditer l'équipe de hockey qui représentera la Municipalité lors du tournoi *Festi-Hockey* et défraiera les coûts d'inscription de 180 \$.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins directrice générale demande l'autorisation de payer les cotisations ou adhésions suivantes :

Centre régional de services aux Bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc.

Cotisation annuelle 2020-2021 pour un montant de 2 724,80 \$ plus taxes.

012-2020

Proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Groupe de géomatique Azimut inc.

Pour abonnement annuel à la matrice graphique et diffusion en ligne, un montant de 1416 \$ plus taxes.

013-2020

Proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Moreau Avocats inc.

Service de consultations « Première Ligne » pour l'année 2020 pour un montant de 500 \$ plus taxes.

014-2020

Proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

015-2020

6Tem TI
Support informatique
Contrat pour une banque d'heures de 25 heures au taux horaire de 80\$/heure pour un montant de 2 000 \$ plus taxes.

Proposé par M. Réal Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

016-2020

Coopérative d'informatique Municipale
Soutien technique annuel 2020
Pour un montant de 2 780 \$ plus taxes.

Proposé par M. Étienne Brodeur
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

017-2020

Génératrices Beaumont Inc.
Pour l'achat d'une génératrice au montant de 44 987 \$ plus taxes, selon la soumission # 1324.

Proposé par M. Dany Chénard
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

16. Période de questions

Aucune question n'est portée à l'attention des membres du conseil municipal.

17. Clôture et levée de la séance

018-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 40.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9086-6112 QUÉBEC INC	125,32 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts & médiaposte budget)	95,12 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	318,48 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	24,13 \$
BASE 132	743,89 \$
BUREAU EN GROS	21,91 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	182,34 \$
CAFÉ A ZIMUT	1 172,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	903,70 \$
CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT	100,00 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BSL	3 132,84 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LA POCATIÈRE	75,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	50,00 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	3 196,31 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	462,76 \$
EAU LIMPIDE INC	112,05 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
FEUILLET PAROISSIAL	200,00 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME INC	74,73 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	1 628,05 \$
JALBERTECH	1 972,78 \$
JEAN DALLAIRE (vin d'honneur- soupe âge d'or)	106,80 \$
LES EDITIONS FD INC	99,23 \$
LES ÉQUIPEMENTS J.P.L. INC	56,05 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	24,35 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	620,87 \$
MRC DE KAMOURASKA	39,56 \$
PREMIER TECH AQUA	1 419,94 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	189,88 \$
PROMOTION KAMOURASKA	888,00 \$
RAYMOND HUDON	518,63 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 597,92 \$
SUZANNE DUBÉ (km- frais poste - journal)	80,05 \$
TECHNOLOGIE OPTICA INC	146,94 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	36 820,71 \$
ULTIMA ASSURANCE	942,00 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	9 365,05 \$
	SOUS-TOTAL 74 540,12 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

SALAIRES (DÉCEMBRE 2019)	4 932,60 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (DÉCEMBRE 2019)	2 282,61 \$
CONCIERGERIE	1 386,87 \$
GREAT WEST	664,85 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 390,75 \$
FRAIS BANCAIRE	804,05 \$
	156,29 \$
	SOUS-TOTAL 12 764,09 \$
	GRAND-TOTAL <u>87 304,21 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2019-2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière